

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



**ESP CLAP**  
Coordination autour du patient  
Pays de la Loire

Association des ESP CLAP  
13 rue de la Loire  
Parc de la Gibraye - Bat C2  
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire  
Tél. :06.65.18.11.44

## Table des matières

Rapport moral des Co-Présidents	1
1. L'association des ESP CLAP des Pays de la Loire	2
• Ses missions	2
• Cahier des charges ESP CLAP	2
• L'assemblée générale	2
• Vie de l'Association : Conseil d'Administration, Bureau et Salariés	3
• Financeur	4
2. Accompagner les professionnels de santé souhaitant s'organiser en ESP CLAP pour la formalisation de leur projet de santé et leur structuration	5
• Rencontre de professionnels de santé et présentation du dispositif	5
• ESP CLAP et projet de santé	6
• Nature des projets (thèmes, PS, actions)	8
• Communication sur le dispositif et répondre aux PS	11
• Temps salarial pour mise en place de l'action : présentation (chargée de mission + PS témoinnant), accompagnement des équipes	12
3. Recevoir les financements de l'ARS et les redistribuer aux professionnels de santé membres des ESP CLAP selon les modalités définies dans le cahier des charges	13
• Nombre d'ESP CLAP ayant eu un financement, dont deuxième année	13
• Ancienneté des ESP CLAP jusqu'au 01 janvier 2020 :	14
• Temps salarial pour mise en place de l'action (assistante administrative : paiement biannuel, collecte des informations)	16
• Comptabilité	16
• Budget	16
4. Participer à la promotion de l'exercice coordonné dans les Pays de la Loire avec les partenaires	17
• Congrès :	18
• Articles :	19
• Participation aux réunions institutionnelles :	20
• Rencontre de partenaires :	21
• Fédération des soins primaires :	23
• Communication auprès des autres régions :	23
5. Perspectives 2020 et évaluation du dispositif :	23
ANNEXES	26

## Rapport moral des Co-Présidents



Le dispositif des ESP CLAP lancé depuis 2018 est un véritable succès.

En 2019, l'Association ESP CLAP c'est **46 équipes** reconnues et représentées par **512 professionnels de santé**. Nous nous réjouissons de la réussite de cette expérimentation prévue initialement pour 10, voire 20 équipes.

A ce jour, toutes les Unions Régionales des Professionnels de Santé ont pu intégrer le Conseil d'Administration et les équipes ont également leurs premiers représentants.

Notre modèle est sollicité dans plusieurs régions, et nous avons choisi d'adhérer à la fédération des soins primaires pour obtenir une visibilité nationale. Difficile encore, mais nécessaire à l'heure où doivent s'ouvrir des négociations nationales.

Avec l'aide de notre chargée de mission et l'arrivée d'une assistante administrative, nous avons passé l'année 2019 à développer l'association. Cela a permis de bâtir un réel accompagnement auprès des équipes déjà en place, d'accueillir de nouvelles équipes et de présenter le dispositif plus largement en Pays-de-la-Loire. Le déploiement rapide des ESP CLAP met en avant la réalité du terrain en besoin en exercice coordonné.

Il nous reste à continuer d'écouter au mieux les équipes, servir les professionnels de santé des soins primaires, et à améliorer encore nos échanges entre équipes, et avec les différents partenaires des organisations territoriales (lien avec les MSP, CPTS).

Malgré tout le travail accompli, certaines barrières nous empêchent toujours de déployer notre plein potentiel. Le point le plus urgent est l'obtention d'un financement conventionnel pour sécuriser les professionnels, et permettre à l'association de continuer son développement.

L'année 2020 sera donc marquée par l'évaluation de l'association ESP CLAP par le Département de Médecine Générale de la faculté de médecine de Nantes, complétée par un audit externe de l'Agence Régionale de Santé. De quoi asseoir solidement le modèle des ESP CLAP et affirmer la place de l'association dans l'exercice coordonné en soins primaires.

Bonne lecture,

Dr Teddy Bourdet et Mme Ghislaine Meillerais

Co-présidents de l'Association des ESP CLAP

## 1. L'association des ESP CLAP des Pays de la Loire

L'association des Equipes de Soins Primaires Coordonnés Localement Autour du Patient des Pays de la Loire a été créée le 10 mars 2018. Les membres de cette association sont les représentants des Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) (Médecins Libéraux, Infirmiers Libéraux, Pharmaciens, Masseurs-Kinésithérapeutes, Chirurgiens-Dentistes, Orthophonistes, Pédicures-Podologues, Sages-Femmes, Orthoptistes, et Biologistes) et des professionnels de santé membres d'ESP CLAP.

### ● Ses missions

L'association des ESP CLAP a pour objet :

- d'accompagner les professionnels de santé souhaitant s'organiser en ESP CLAP, pour la formalisation de leur projet de santé et leur structuration ;
- de recevoir les financements de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les redistribuer aux professionnels de santé membres des ESP selon les modalités définies dans le cahier des charges ESP CLAP ;
- de participer à la promotion de l'exercice coordonné dans les Pays de la Loire en lien avec les partenaires ;
- de représenter les ESP CLAP dans les différentes instances régionales.

### ● Cahier des charges ESP CLAP

Un cahier des charges définissant les ESP CLAP a été créé par les URPS Médecins Libéraux et Infirmiers Libéraux et l'ARS des Pays de la Loire. Suite à son écriture, une expérimentation sur deux ans du modèle est mise en place et portée par l'association des ESP CLAP.

Ce cahier des charges s'est vu modifié au cours de l'année 2019 permettant d'inclure les centres de soins mono-professionnels dans les ESP CLAP. De plus l'action du Plan Personnalisé de Santé (PPS) étant déjà organisée et coordonnée en Mayenne celle-ci ne pourra plus être choisie pour les ESP CLAP de Mayenne. Les équipes mayennaises pourront si elles le souhaitent les mettre en œuvre avec la Plateforme d'Appui Libérale à l'EXercice coordonné PALEX. Dans les autres départements l'action reste inchangée.

Le cahier des charges se retrouve en annexe de ce rapport d'activité.

### ● L'assemblée générale

L'Assemblée Générale est constituée en deux collèges. Sont membres de l'Assemblée Générale les représentants des URPS dans le collège 1 et les professionnels de santé membres d'ESP CLAP dans le collège 2.

En juin 2019, la première Assemblée Générale annuelle a eu lieu en présence de 83 membres présents ou représentés. L'ordre du jour rassemblait trois points. Dans un premier temps, le bilan financier a été présenté par l'expert-comptable ainsi que le rapport de comptes 2018 du commissaire aux comptes. Dans un second temps, le rapport d'activité 2018 ainsi que les perspectives 2019 ont été exposés aux membres. Puis, dans un dernier temps, un échange a eu lieu entre les professionnels de santé membres d'ESP CLAP afin d'avoir un retour d'actions mises en place par les équipes. 12 équipes étaient représentées lors de l'Assemblée et ont fait part des leviers et difficultés rencontrés suite à la mise en place d'un projet de santé ESP CLAP.

En octobre 2019, une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) a eu lieu en présence de 32 membres présents ou représentés. Cette assemblée avait pour objet la modification des statuts de l'association et du règlement intérieur et la réélection des membres du conseil d'administration.

La répartition des membres de l'Assemblée Générale a été modifiée lors de l'AGE, les deux collèges sont composés comme suit :

- Le collège 1 est composé des représentants des URPS : 3 représentants de l'URPS Médecins Libéraux, 3 représentants de l'URPS Infirmiers Libéraux, 2 représentants de l'URPS Pharmaciens et 1 représentant pour chacune des autres URPS : Pédiatres-Podologues ; Masseurs-Kinésithérapeutes ; Sages-Femmes ; Chirurgiens-Dentistes ; Orthophonistes ; Orthoptistes ; Biologistes.
- Le collège 2 est composé des professionnels de santé membres d'ESP CLAP.

Pour le collège 1 chaque vote équivaut à 10 voix, pour le collège 2 chaque vote vaut 1 voix, pour tous les membres présents ou représentés aux assemblées.

Les nouveaux membres du conseil d'administration élus à l'AGE sont les suivants :

- 3 représentants de l'URPS Médecins Libéraux : son président ou son représentant, Dr Teddy Bourdet, Dr Pascale Geffroy ;
- 3 représentants de l'URPS Infirmiers Libéraux : son président ou son représentant, Mme Meillerais Ghislaine, Mme Vilain Stéphanie ;
- 1 représentant de l'URPS Pharmaciens : son président ou son représentant ;
- 1 représentant de l'URPS Pédiatres-Podologues : son président ou son représentant ;
- 1 représentant de l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes : son président ou son représentant ;
- 1 représentant de l'URPS Sages-Femmes : son président ou son représentant ;
- 1 représentant de l'URPS Chirurgiens-Dentistes : son président ou son représentant ;
- 1 représentant de l'URPS Orthophonistes : son président ou son représentant ;
- 1 représentant de l'URPS Orthoptistes : son président ou son représentant ;
- 1 représentant de l'URPS Biologistes : son président ou son représentant ;
- 3 représentants d'ESP CLAP : M. Maxime Vrignon ; Mme Anne Guerpillon et Dr Dominique Cerclé. Mme Katia Bidois sera également invitée aux conseils d'administration comme membre remplaçant.

Au 31 décembre 2019 on comptabilise 523 membres au sein de l'Assemblée Générale de l'Association des ESP CLAP, 17 administrateurs et 6 membres élus au Bureau.

#### ● Vie de l'Association : Conseil d'Administration, Bureau et Salariés

Les membres du conseil d'administration se sont réunis cinq fois au cours de l'année 2019. Ces réunions ont permis l'orientation des stratégies de l'association, le travail sur la communication et sur les outils, ainsi que des points réguliers sur le déploiement des ESP CLAP. Ces réunions ont permis le travail de réflexion sur l'évaluation du dispositif expérimental ESP CLAP. Enfin, les membres du CA ont préparé les Assemblées Générales et travaillé sur les nouveaux statuts et règlement intérieur.

De plus, la structure d'appui mayennaise PALEX a été invitée à l'un des conseils d'administration pour présenter son fonctionnement et l'accompagnement des PPS. Lors de l'année 2019, l'URPS Orthophonistes a rejoint l'association ESP CLAP.

Le Bureau de l'Association ESP CLAP s'est réuni cinq fois sur l'année 2019. Au début de l'année 2019 le bureau était constitué de quatre membres : deux co-présidents : Mme Ghislaine Meillerais et Dr Teddy Bourdet, un trésorier : Dr Pascale Geffroy et un secrétaire : Mme Stéphanie Vilain. Ces membres ont été réélus en cours d'année et deux nouvelles places ont été ajoutées par l'Assemblée Générale Extraordinaire : le poste de trésorier adjoint porté par Mme Anne Guerpillon et le poste de secrétaire adjoint par le Dr Dominique Cerclé.



Au cours de l'année, des élus URPS dont la profession n'était pas représentée au Bureau ont été invités. Ainsi le président de l'URPS Pharmacien M. Guilleminot et le trésorier de l'URPS Kinésithérapeute M. Tréhout ont été invités chacun leur tour à participer à une réunion du Bureau.

En plus de ces réunions les élus de l'Association ESP CLAP ont participé à différentes réunions ou congrès pour représenter l'Association. Ces représentations sont décrites en partie 4 de ce rapport.

Une chargée de mission travaille à l'Association ESP CLAP pour accompagner le déploiement du dispositif ESP CLAP et une assistante administrative a été recrutée en novembre 2019 pour s'occuper de la gestion administrative et de la communication de l'Association.

- **Financier**

L'association ESP CLAP est financée pour son fonctionnement, dans le cadre du déploiement des ESP CLAP et de leurs indemnités par l'ARS des Pays de la Loire. Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé entre l'association et l'ARS qui détermine les engagements des deux structures. Un avenant à ce contrat a été réalisé en 2019 permettant l'apport d'un budget supplémentaire sur 2019 en lien avec l'augmentation de nouvelles équipes reconnues.

Une adhésion est également demandée chaque année aux Unions Régionales des Professionnels de Santé des Pays de la Loire membres de l'Association. Cette adhésion est de l'ordre de 50 € par an et par URPS. Les équipes membres n'ont pas d'adhésion.

*Cf. paragraphe budget*

## 2. Accompagner les professionnels de santé souhaitant s'organiser en ESP CLAP pour la formalisation de leur projet de santé et leur structuration

- Rencontre de professionnels de santé et présentation du dispositif

En 2019, lorsqu'un professionnel de santé est intéressé par la mise en place d'une équipe sur son secteur, il contacte l'association pour organiser une réunion de présentation sur le secteur concerné.

Lors de ces réunions, la chargée de mission peut être accompagnée d'un professionnel de santé (du bureau de l'association ou membre d'une ESP CLAP), selon leurs disponibilités. Le professionnel de santé qui accompagne la chargée de mission pourra appuyer la présentation par des exemples d'actions mises en place dans son équipe. Après cette réunion les professionnels de santé ont les informations nécessaires sur le dispositif et les documents utiles afin de pouvoir commencer l'écriture de leur projet de santé.

En 2019, la chargée de mission de l'association a rencontré 40 équipes potentielles, cela représente 311 professionnels de santé présents à ces réunions.

Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Vendée	Sarthe
Saint-Nazaire x3	St-Martin-du-Bois	Nalliers	Spay
La Chapelle-sur-Erdre	St-Martin-de-la-Place	Mareuil-sur-Lay	La Suze-sur-Sarthe
Port-Saint-Père	Seiches-sur-le-Loire	Landeronde	Pontvallain
Sautron	Jallais	St-Germain-de-Princay	
Remouillé	Valanjou	Bournezeau	
La Bernerie-en-Retz	Trélazé	Commequiers	
Geneston	Durtal	Mâché	
Vertou	Le Fuilet	Dompierre-sur-Yon	
Nantes - Michelet	La Pommeraye	St-Georges-de-Montaigu	
Heric		La Guyonnière	
Pontchâteau		St-Christophe-du-Ligneron	
Prinquiau			
St-Jean-de-Boiseau			
Rouans			
Ste-Anne-sur-Brivet			
St-Mars-du-Désert			

Parmi ces équipes, 15 ont déposé un projet de santé et ont été reconnues en 2019. En plus de ces 15 équipes, 25 qui avaient été rencontrés en 2018 ont également été reconnues. Soit au total 40 nouvelles ESP CLAP.

19 équipes étaient encore en cours d'écriture pour leur projet de santé au 31 décembre 2019 parmi les équipes rencontrées sur 2018 et 2019. 2 équipes ont décidé de ne pas monter d'ESP CLAP.

Comme évoqué ci-dessus, lors des rencontres pour présentation du dispositif ESP CLAP la chargée de mission est accompagnée d'un professionnel de santé faisant partie d'une ESP CLAP. L'idée est de faire appel à l'ESP CLAP la plus proche géographiquement. Ainsi au cours de l'année 2019, 30 professionnels de santé membres de différentes ESP CLAP ont témoigné lors de ces présentations et ont été indemnisés pour ces temps de témoignages.

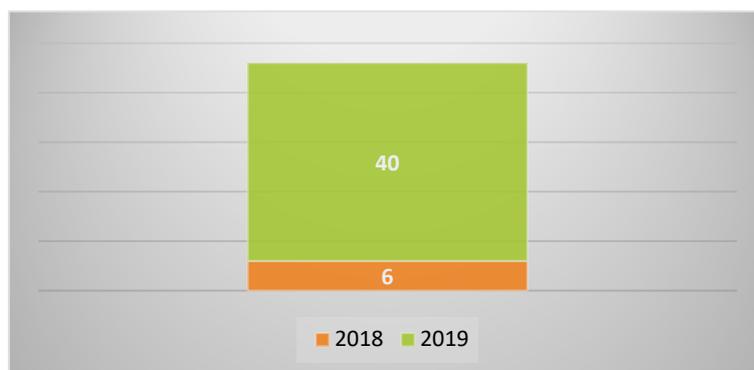
En plus de ces présentations ESP CLAP, des réunions pour présentation des différents types d'exercices coordonnés ont eu lieu sur l'année 2019 auprès de communes ou communautés de communes : CC Sud-Est Pays Manceau, CC Sud-Estuaire, Commune de Plessé en présence de l'association pour le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en Pays de la Loire : l'APMSL, de l'Inter-URPS et d'instances départementales.

- **ESP CLAP et projet de santé**

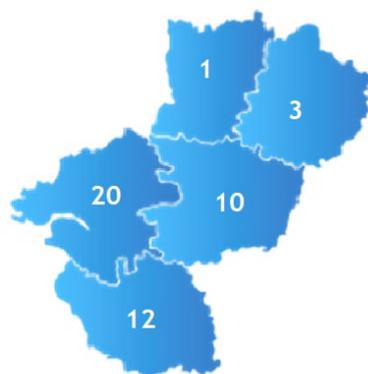
En 2018, 6 équipes avaient été reconnues par l'ARS, ces équipes en 2019 ont pu mettre en place des actions et être actives tout au long de l'année. Certains professionnels de santé des équipes de 2018 nous ont accompagnés aux réunions de présentation pour expliquer leur expérience au sein d'une ESP CLAP.

À compter du 31/12/2019, 40 équipes supplémentaires ont été reconnues ou ont déposé un projet de santé à l'ARS.

Depuis la création de l'association, 46 projets ont été reconnus par l'ARS.



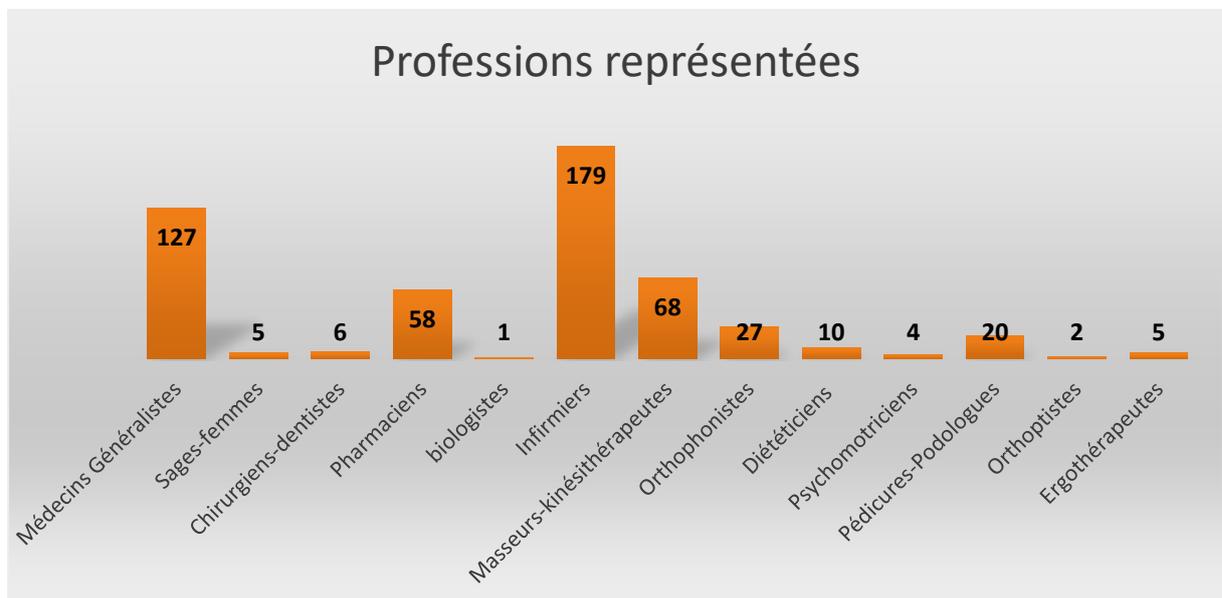
Voici ci-dessous la répartition de ces 46 projets sur les différents départements de la région des Pays-de-la-Loire :



En 2018, les équipes représentaient 63 professionnels de santé. Avec les nouvelles équipes en 2019 nous regroupons au total 512 professionnels de santé, soit une évolution de 369 personnes.



En moyenne, ces équipes sont composées de 10 membres (médiane à 11). De plus, parmi ces 521 professionnels nous retrouvons différentes professions :



Les professions les plus représentés en ordre décroissant sont donc : les infirmiers (35 %), les médecins généralistes (25 %), les masseurs-kinésithérapeutes (13 %) et les pharmaciens (11 %).

Nous retrouvons également dans certaines équipes des psychologues et des ostéopathes qui ne sont pas comptabilisés dans le graphique.

- Nature des projets (thèmes, PS, actions)

L'association reconnaît 7 types d'actions différentes :

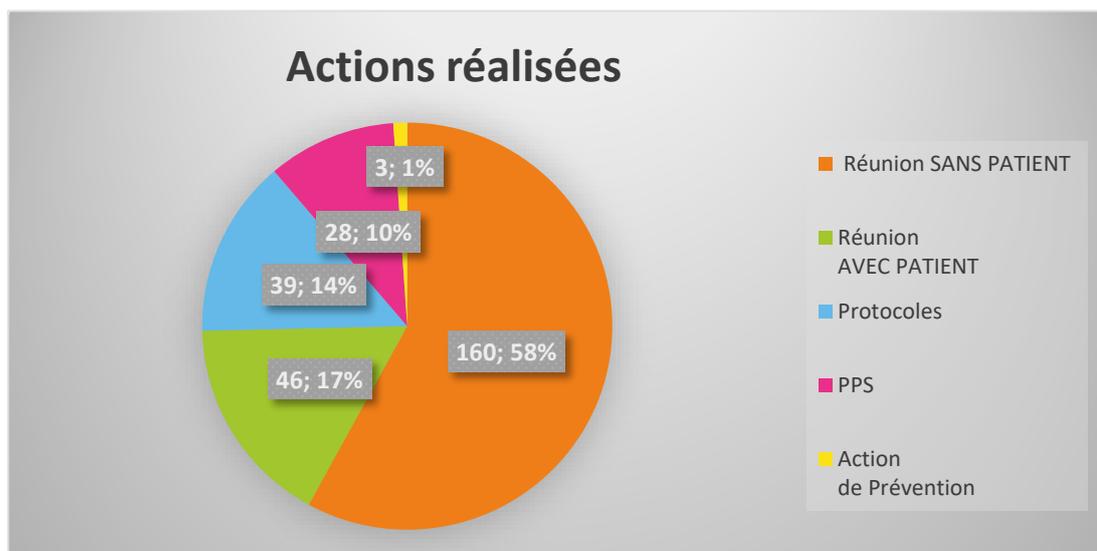
- **Réunions de concertations sans patient** : Elles ont pour objet de définir des modalités de prise en charge optimale et d'améliorer la coordination pluriprofessionnelle. Elles peuvent déboucher sur la rédaction d'un protocole pluriprofessionnel.
- **Réunions de concertations avec patient** : Réalisation des consultations ou des visites à domicile communes débouchant sur un plan d'action. Elles permettent de coordonner une prise en charge et de répondre à une problématique conjointement. Elles peuvent aussi avoir lieu en présence d'aidants et d'acteurs du médico-social.
- **PPS (Plan Personnalisé de Santé)** : Le PPS est un plan d'actions qui prend la forme d'un document rédigé. Il est utilisé pour les patients complexes nécessitant une concertation entre plusieurs professionnels de santé.
- **Protocoles** : Il décrit, pour une situation type, le schéma optimal de prise en charge par l'équipe en précisant qui fait quoi, quand et comment. Le choix des thèmes se fait en lien avec les besoins identifiés par l'équipe. Les protocoles sont régulièrement évalués et mis à jour.
- **Action de prévention** : Réalisation d'actions de prévention proposées à un groupe de patients définies et portées en pluriprofessionnalité, en répondant à l'appel à projet ARS prévention pour les acteurs du premier recours, dans des actions de prévention de proximité. Dans ce cadre, des financements définis dans l'appel à projet pourront être apportés. Cet appel à projets porte sur des thématiques prioritaires.
- **Education Thérapeutique du Patient** : Mise en place d'un programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP). L'ETP est une action de prévention pour les malades atteints de pathologies chroniques, visant à les rendre plus autonomes face à leur maladie. Tout programme d'ETP doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à l'ARS ce qui permet un financement spécifique.
- **Protocoles nationaux de transferts d'actes et d'activités de soins et de réorganisation des modes d'interventions auprès des patients** : Mise en œuvre de protocoles nationaux auprès des patients type « Asalée\* » (article 51). Les protocoles Asalée sont déjà soumis à des financements spécifiques. Il n'y aura donc pas dans le cadre de l'ESP-CLAP de financements supplémentaires pour cette action.

*Asalée\* : Coopération entre un médecin généraliste et un infirmier formé sous la forme de protocoles de dérogation d'actes et d'activités pour des dépistages (troubles cognitifs, BPCO) et des suivis de pathologies chroniques (diabète, risque cardio-vasculaire).*

Les ESP CLAP ont également la possibilité de proposer d'autres types d'actions autour des soins de premiers recours qui devront toujours avoir pour objet l'amélioration des prises en

charge des patients communs et la coordination pluriprofessionnelle. Ces autres actions mises en place, non proposées dans ce projet de santé, ne peuvent pas bénéficier de financements.

À ce jour nos équipes mettent en place majoritairement des réunions de concertation sans patients (58 %). Les actions de prévention sont les actions les moins fréquemment réalisées. Aucune équipe n'a mis en place des actions d'Education Thérapeutique du Patient et les Protocoles Nationaux de transferts d'actes et d'activité de soins.



Les équipes ont choisi différentes thématiques pour leurs projets de santé ESP CLAP. Les thèmes les plus souvent cités sont les suivants :

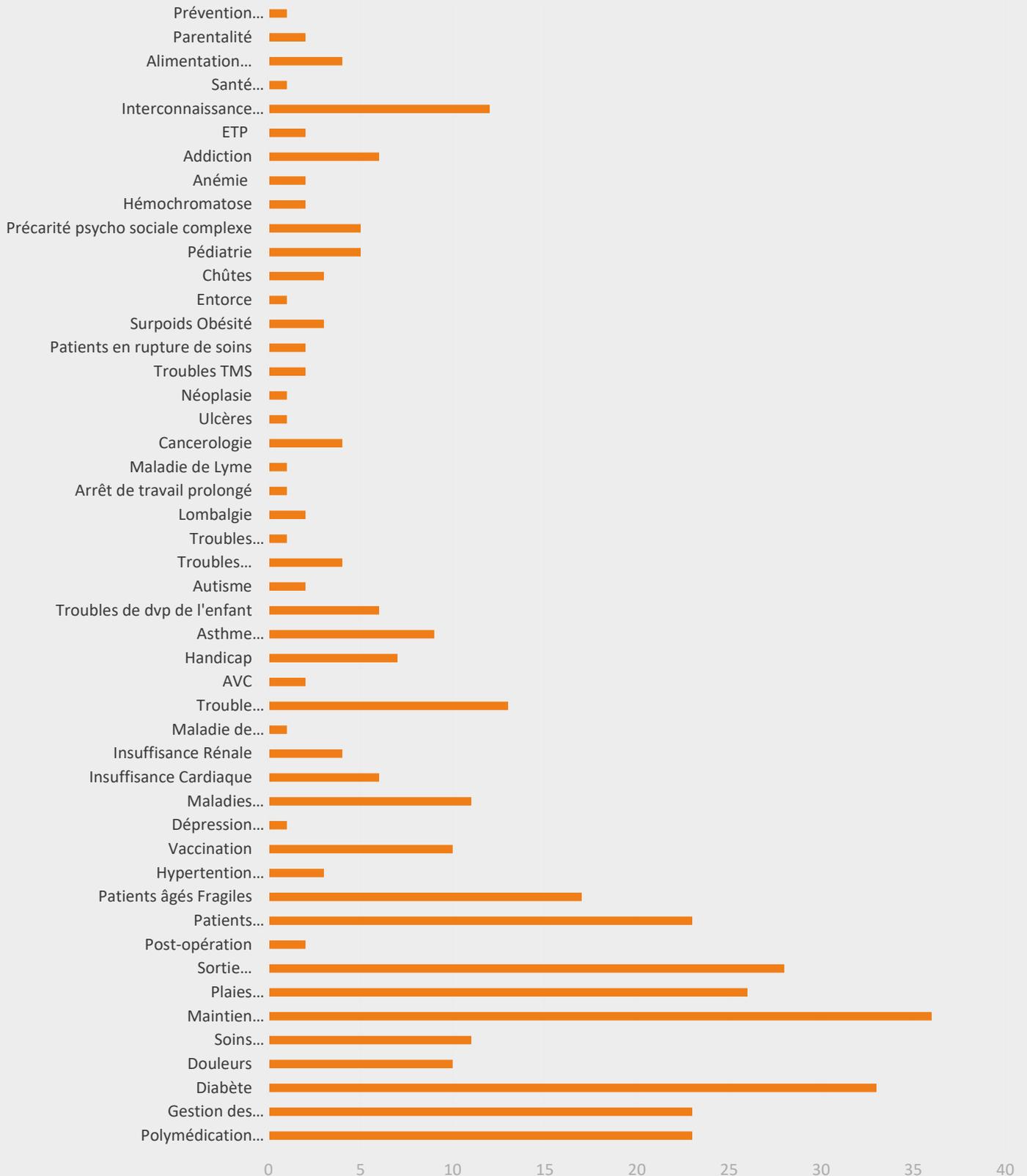
#### Thèmes cités par 20 à 30 ESP CLAP

Maintien à domicile  
Diabète  
Sortie d'hôpital  
Plaies chroniques  
Polymédication/iatrogénie  
Gestion des AVK  
Patients complexes

#### Thèmes cités par 10 à 20 ESP CLAP

Patients âgés/fragiles  
Soins palliatifs  
Troubles cognitifs  
Interconnaissance  
Maladies Cardio-Vasculaires  
Vaccination

## Thématiques des projets de santé



- Communication sur le dispositif et répondre aux PS

#### Support de communication en place :

- **Le site web :**

Le site web en fonction depuis 2018 est mis à jour régulièrement. On y retrouve l'activité de l'association, la présentation de l'association et les chiffres clefs. Les ESP CLAP reconnues sont répertoriées sur le site via une carte interactive ([www.esp-clap.org](http://www.esp-clap.org)).

En 2019, il y a eu 2586 visiteurs différents pour 3741 visites sur le site. Les visiteurs passent en moyenne 2 minutes 17 sur le site et consultent 2,3 pages. Le taux de rebond est de 53 %, il correspond aux visiteurs qui quittent le site en ayant lu une seule page. Le taux « normal » se situant entre 40 et 60 %, notre site génère un bon résultat.

Les pages les plus visitées sont celles concernant la présentation du dispositif ESP CLAP (42 %), la présentation de l'exercice coordonné et des différents types de dispositifs (20%) et la page de contact (10 %).

40 % des visites concernent la région des Pays de la Loire où le dispositif est implanté mais nous retrouvons également 29 % de visiteurs en Ile-de-France.

La mise en place d'une newsletter pourrait permettre d'augmenter la visibilité. Actuellement les visiteurs arrivent majoritairement sur le site de l'association via un le moteur de recherche Google (51 %).

À l'avenir, l'association aimerait créer un accès privé aux membres des équipes avec une boîte à outils en ligne.

- **Les outils ESP CLAP :**

Des pochettes ESP CLAP avec tous les documents nécessaires à la mise en place d'une équipe sont distribuées au moment des réunions de présentation.

La pochette est composée des documents suivants :

- une feuille d'émergence ;
- le projet de santé ;
- le justificatif d'indemnités ;
- le compte rendu avec patient ;
- le compte rendu de prise en charge ;
- une aide pour animer une réunion ;
- une aide pour élaborer un protocole ;
- différents exemples de protocole ;
- la fiche de consentement patient.

Ces documents permettent aux équipes d'élaborer leur projet, de le mettre en place, de les aider dans la réalisation des actions. L'association les accompagne en parallèle et est présente à tout moment.

- **Les plaquettes exercices coordonnés :**

Des réunions ont eu lieu sur l'année 2019 avec les différentes structures d'accompagnement de l'exercice coordonné en Pays de la Loire (l'inter-URPS, l'APMSL, la Confédération des centres de santé et des services de soins infirmiers (C3SI), l'association des ESP CLAP) et l'ARS afin de créer des plaquettes d'information. À la suite de ces réunions, 4 plaquettes ont été créées, complétant les plaquettes Maison de Santé Pluriprofessionnelles déjà existantes. Celles-ci ont également été validées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Conseil Régionale. On y retrouve donc :

- une plaquette présentant les différents types d'exercice coordonné pluriprofessionnel ;
- une plaquette présentant les ESP CLAP ;
- une plaquette présentant les Centre de Santé CDS ;
- une plaquette présentant les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

En complément de ces plaquettes, un diaporama et des kakémonos reprenant leurs informations ont été réalisés en vue de publication en congrès ou réunion.

Ces supports ont pu être utilisés lors des Nuit de l'Installation, congrès annuel organisé par l'ARS pour répondre aux questions des professionnels de santé étudiants et futurs installés. Ils pourront être réutilisés pour d'autres événements.

**Nouveauté :**

- **Newsletter :**

L'association reçoit des e-mails d'informations des partenaires régulièrement. Elle a souhaité trouver un moyen de communication pour diffuser l'information en grand nombre.

La newsletter va permettre à tous les professionnels de santé en ESP CLAP ou en lien avec les ESP CLAP de suivre notre activité, d'être informés des événements à venir ou passés, ou des sujets qui concernent notre association et les membres.

Nous avons donc préparé la première newsletter de l'association en fin d'année 2019 pour un envoi en début d'année 2020. Un envoi mensuel est prévu, celui-ci pourra être augmenté au besoin.

Les abonnés à la newsletter pourront se désabonner quand ils le souhaitent.

- Temps salarial pour mise en place de l'action : présentation (chargée de mission + PS témoinnant), accompagnement des équipes

Une présentation sur secteur est réalisée auprès des professionnels de santé, à leur demande.

Suite à cette présentation une boîte à outils est donnée qui leur permet de débiter l'écriture du projet de santé. Un accompagnement est proposé aux équipes pour cette écriture et les professionnels sont relancés pour connaître leur avancé.

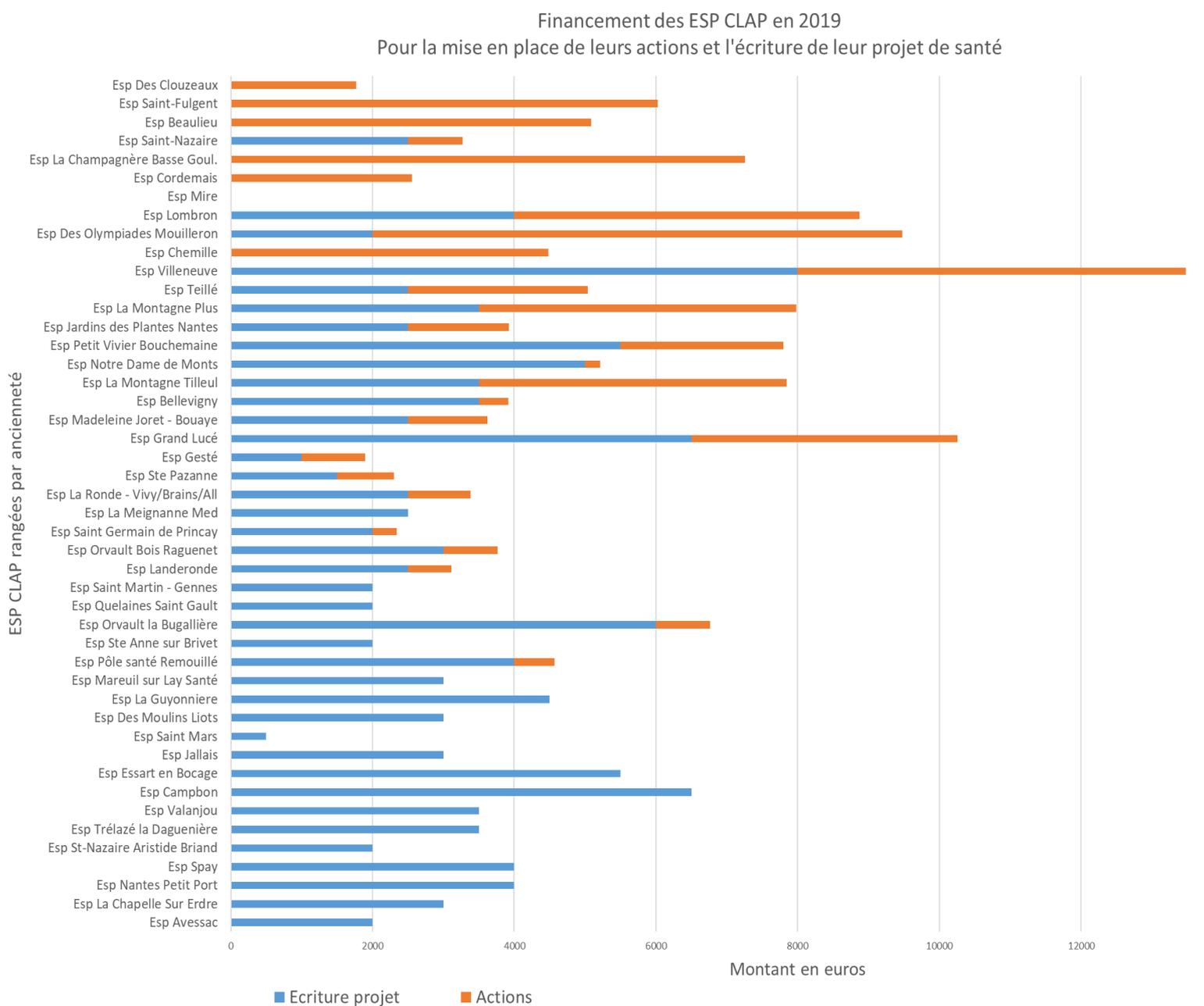
Lorsque le projet en est à sa finalisation, l'association propose une relecture. Enfin, celui-ci est envoyé à l'ARS. L'animateur territorial ARS doit ensuite contacter les professionnels

de santé pour leur proposer une rencontre ou un échange. Régulièrement la chargée de mission est présente à ces rencontres.

Lorsque les équipes sont reconnues un accompagnement méthodologique et administratif est mis en place par les salariés.

### 3. Recevoir les financements de l'ARS et les redistribuer aux professionnels de santé membres des ESP CLAP selon les modalités définies dans le cahier des charges

- Nombre d'ESP CLAP ayant eu un financement, dont deuxième année



En 2019, 46 ESP CLAP sont reconnues. Parmi ces équipes, 40 (85 %) ont été reconnues en 2019. Ces 40 équipes ont reçu un financement pour l'écriture de leur projet de santé. La moyenne des financements perçus est de 3282 € par équipe (médiane : 3000 €). On retrouve 6,7 professionnels par équipe participant à ce temps d'écriture.

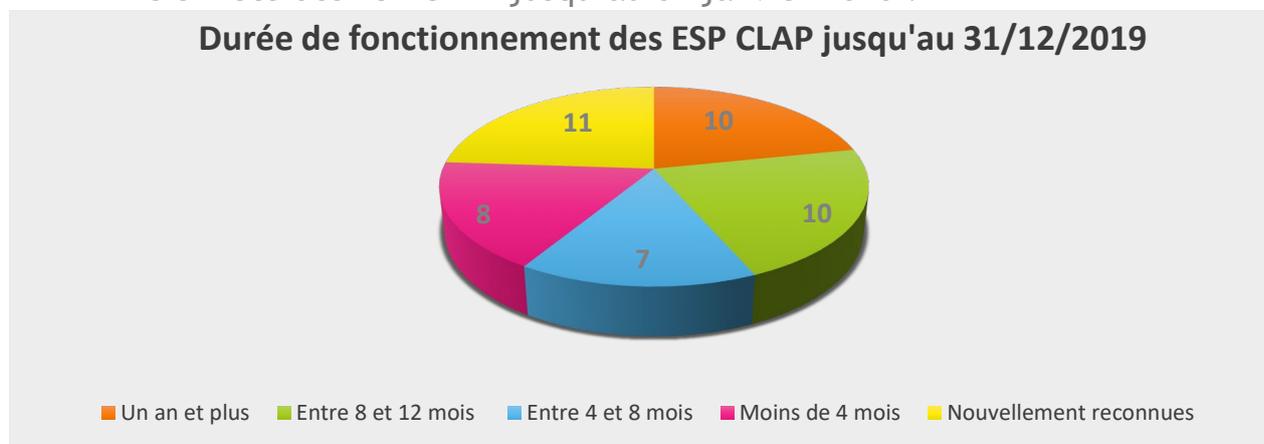
Parmi les 46 ESP CLAP reconnues, 27 (59 %) ont perçu des indemnités au cours de l'année 2019 pour la mise en place d'action de coordination. Pour l'analyse des indemnités perçues par les équipes, nous nous intéresserons aux équipes avec une ancienneté supérieure à 2 mois, ce qui représente 35 équipes (76 %). En effet, avant 2 deux mois, les équipes n'ont pas réalisés d'actions.

Concernant ces 35 équipes, elles ont touché en moyenne 2057 € avec une médiane de 885 €. Cet écart entre la moyenne et la médiane démontre une grande disparité entre les équipes. En effet, les équipes ayant entre 2 à 6 mois de fonctionnement ont touché entre 0 et 800 €. Les équipes ayant 8 à 20 mois de fonctionnement ont touché en général entre 800 et 7000 €. Parmi ces 35 équipes, 8 (23 %) équipes n'ont pas perçu de financement.

Sur les 35 équipes ayant plus de deux mois de fonctionnement, 8 d'entre elles n'ont perçu aucun financement. De plus, 6 de ces équipes avaient moins de quatre mois de reconnaissance. Les équipes les plus anciennes, ayant entre 12 à 20 mois de reconnaissance au 1er janvier 2020 ont touché en moyenne 4031 € en 2019 (médiane à 4631 €), ces chiffres concernent dix équipes.

Aucune de ces équipes n'a dépassé le budget maximal annuel de 10 000€.

- Ancienneté des ESP CLAP jusqu'au 01 janvier 2020 :



Equipes d'un an de fonctionnement et plus :

- ESP CLAP Des Clouzeaux
- ESP CLAP Saint-Fulgent
- ESP CLAP Beaulieu sous la Roche
- ESP CLAP Saint-Nazaire - Immaculée
- ESP CLAP La Champagnère Basse Goulaine.
- ESP CLAP Cordemais
- ESP CLAP Mire
- ESP CLAP Lombron
- ESP CLAP Des Olympiades Mouilleron le Captif
- ESP CLAP Chemille

Equipes entre 8 et 12 mois de fonctionnement :

- ESP CLAP Villeneuve en Rezt
- ESP CLAP Teillé
- ESP CLAP La Montagne Plus
- ESP CLAP Jardins des Plantes Nantes
- ESP CLAP Petit Vivier Bouchemaine
- ESP CLAP Notre Dame de Monts
- ESP CLAP La Montagne Tilleul
- ESP CLAP Bellevigny
- ESP CLAP Madeleine Joret - Bouaye
- ESP CLAP Lucé Santé - Grand Lucé

Equipes entre 4 et 8 mois de fonctionnement :

- ESP CLAP Gesté
- ESP CLAP Ste Pazanne - Port-saint-Père
- ESP CLAP La Ronde - Vivy/Brains/All
- ESP CLAP La Meignanne Med
- ESP CLAP Saint Germain de Princay
- ESP CLAP Orvault Bois Raguenet
- ESP CLAP Landeronde

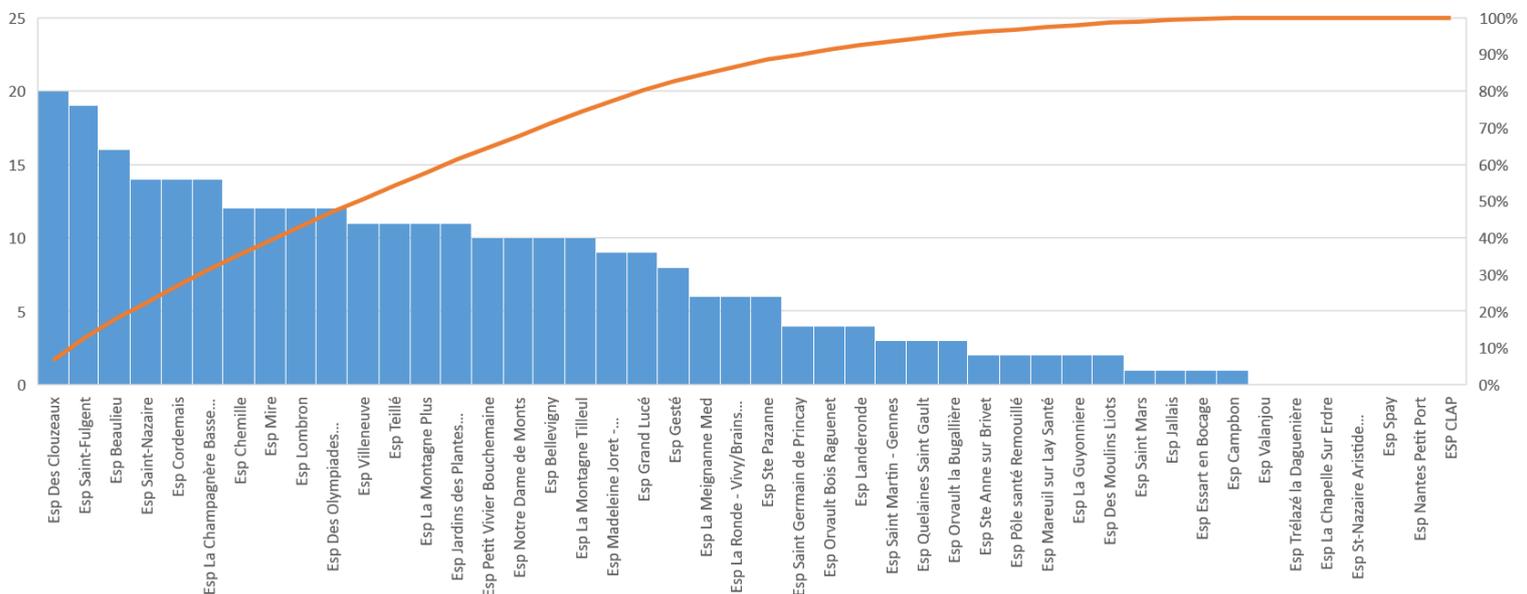
Equipes ayant moins de 4 mois de fonctionnement :

- ESP CLAP Saint Martin de la Place- Gennes
- ESP CLAP Quelaines Saint Gault
- ESP CLAP Orvault la Bugallière
- ESP CLAP Ste Anne sur Brivet
- ESP CLAP Pôle santé Remouillé
- ESP CLAP Mareuil sur Lay Santé
- ESP CLAP La Guyonniere - La Boissière
- ESP CLAP Des Moulins Liots - Fontenay le comte

Equipes nouvellement reconnues :

- ESP CLAP Saint Mars du Désert
- ESP CLAP Jallais
- ESP CLAP Essart en Bocage
- ESP CLAP Campbon
- ESP CLAP Valanjou
- ESP CLAP Trélazé la Daguénère
- ESP CLAP St-Nazaire Aristide Briand
- ESP CLAP Spay
- ESP CLAP Nantes Petit Port
- ESP CLAP La Chapelle Sur Erdre
- ESP CLAP Avessac

Durée de fonctionnement des ESP CLAP par mois  
Depuis le début du déploiement jusqu'au 01/01/2020



- Temps salarial pour mise en place de l'action (assistante administrative : paiement biannuel, collecte des informations)

Lorsque qu'une ESP CLAP est reconnue, les professionnels de santé qui la composent sont enregistrés dans les registres de l'association et ils doivent conventionner avec cette dernière. Par cette convention les professionnels peuvent bénéficier d'indemnités individuelles et ils deviennent membres de l'Assemblée Générale.

Les professionnels seront ensuite indemnisés tous les six mois, en juin et décembre. À chaque action réalisée un justificatif doit être envoyé. C'est à partir de ces justificatifs que les indemnités sont calculées.

Différents types de registre répertorient les ESP CLAP. Un registre est tenu à jour pour l'ARS répertorient les professionnels rencontrés et les ESP CLAP reconnues. Un autre registre répertorient les professionnels de santé étant en ESP CLAP est tenu à jour pour les caisses primaires d'assurance maladie apportant des aides à la structuration d'exercice coordonné.

- Comptabilité

Une comptabilité est tenue annuellement par un expert-comptable. Les salariés de l'association ESP CLAP font la gestion administrative et financière de l'association sous validation des co-présidents, trésorier et trésorier adjoint.

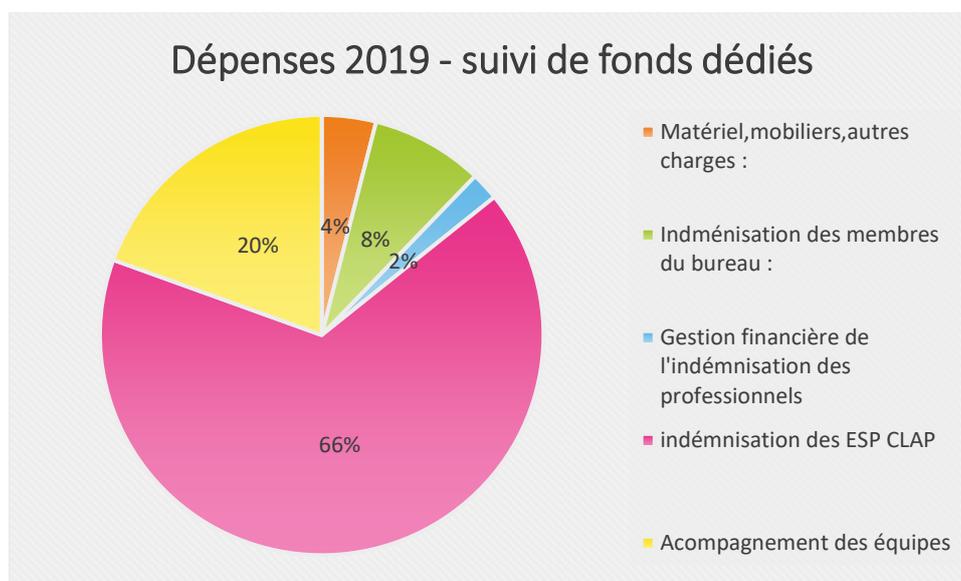
Un commissaire aux comptes certifie les comptes de l'association et vérifie sa structuration.

- Budget

L'association des ESP CLAP a reçu un budget global de 350 000 € pour l'année 2019. Le budget de l'association des ESP CLAP est réparti sous forme de 5 lignes budgétaires : l'accompagnement des équipes, l'indemnisation des ESP CLAP, la gestion financière de l'indemnisation des équipes, l'indemnisation des élus de l'association, le matériel, mobilier

et autres charges de fonctionnement. Le budget d'indemnisation des ESP CLAP est non fongible. Les autres lignes budgétaires le sont.

Plus de la moitié du budget annuel est dédié à l'indemnisation des ESP CLAP pour l'écriture des projets de santé et la mise en place de leurs actions de coordination. Ensuite, les dépenses concernent l'accompagnement des équipes notamment par le poste du chargé de mission et les déplacements. La troisième dépense concerne l'indemnisation des élus de l'association des ESP CLAP, pour leur témoignage vis-à-vis du dispositif ESP CLAP auprès de nouveaux professionnels de santé, pour leur participation aux réunions institutionnelles et leurs travaux au sein de l'association.



Un second poste d'assistante administrative a été ajouté en 2019 avec une prise de poste en novembre 2019, ce qui se retrouve donc peu dans les dépenses 2019.

Au budget 2019 c'était ajouté le reliquat 2018 non utilisé de 56 615 € qui s'était ajouté à la subvention 2019 de 350 000 €. Les trop perçus de l'année sont comptabilisés dans les fonds dédiés. Pour 2019, le compte s'élève à 101 338,00 € à la clôture du 31/12/2019 (contre 56 615,00 € au 31/12/2018, soit une augmentation des fonds dédiés de 44 723 €).

Le rapport des comptes 2019 de l'expert-comptable est en annexe de ce rapport.

#### 4. Participer à la promotion de l'exercice coordonné dans les Pays de la Loire avec les partenaires

- **Plaquettes** : cf. Chapitre 2 - Accompagnement des ESP CLAP page 15
- **La newsletter et site internet** : cf. Chapitre 2 - Accompagnement des ESP CLAP pages 14 et 15.

- **Congrès :**

- L'association ESP CLAP a participé pour la seconde fois aux « Nuits de l'installation », un évènement annuel en Pays de la Loire pour aider et accompagner l'installation libérale des professionnels de santé. En 2019 six professions étaient représentées : Chirurgie dentaire, masso-kinésithérapie, médecine, orthophonie, pédicurie-podologie et sages-femmes.

Un stand commun a été mis en place sur l'exercice coordonné en Pays de la Loire en présence de notre association, l'inter-URPS, l'APMSL, la C3SI, l'ARS et le conseil régional. Stéphanie Vilain élue au sein du bureau de l'Association et infirmière libérale membre d'une ESP CLAP en Sarthe était présente. Cet évènement a eu lieu à Angers en présence de 161 visiteurs et 117 stands partenaires. L'évènement sera reconduit en 2020 avec l'ajout de la profession infirmier.

Pour cette occasion des kakémonos ont été créés et des plaquettes des dispositifs ont été distribuées.

- Une présentation de l'activité de l'ESP CLAP de Beaulieu-sous-la-Roche a été réalisée lors d'un Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de premier recours (CATS) de Vendée. C'est une instance technique qui fait office de guichet unique d'accompagnement des acteurs et partenaires sur les soins de premier recours. Il existe un CATS par département mis en place par la délégation départementale de l'ARS.

Les différents acteurs du premier recours sont invités à ces instances (URPS, Ordres professionnels, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, région pays de la loire, associations du premiers recours et promoteur de l'exercice coordonné...).

Une partie des professionnels de santé membres de cette équipe ont réalisé la présentation de leur fonctionnement en ESP CLAP : diététicienne, infirmière, infirmière Asalée et médecin généraliste.

- L'Association ESP CLAP était présente à la 8<sup>ème</sup> édition des rencontres nationales ReAGJIR à Reims qui a eu lieu en novembre 2019 sur deux jours. Lors de cet évènement l'association a participé à une table ronde autour de l'exercice coordonné et à un atelier sur le dispositif expérimental ligérien ESP CLAP. [La 8e édition des Rencontres Nationales de ReAGJIR en vidéo.](#)



- L'association ESP CLAP a participé au congrès du Collège Nationale des Généralistes Enseignants en novembre 2019 par sa présence au stand de l'URPS Médecins Libéraux. De plus, l'association en partenariat avec le Département de Médecine Générale (DMG) de la Faculté de Médecine de Nantes a réalisé une publication orale lors de ce congrès sur la procédure d'évaluation des exercices coordonnés.



- **Articles :**

- What's up Doc ? Le Mag Aout 2019 « Le médecin et la mort » Témoignage du Docteur Elodie Cosset de l'ESP CLAP des Clouzeaux.  
« *Si les praticiens hospitaliers peuvent aborder la mort en équipe, le médecin généraliste, lui, reste seul. Pour contrer le phénomène se sont progressivement mises en place des équipes de soins primaires (ESP). C'est l'occasion de se réunir mensuellement entre médecins et paramédicaux, sur des thèmes comme la fin de vie ou le décès prématuré d'un patient. Cela induit une meilleure coordination pluridisciplinaire, une confiance mutuelle, ressentie d'ailleurs par les patients et la famille. C'est d'autant plus important que dans les petites communes où peuvent travailler ces praticiens, « les liens sont très forts, explique Elodie Cosset. Les infirmières passent tous les jours dans nos cabinets. Tous mes patients voient les mêmes, et aussi le même kiné, le même pharmacien... Un décès, ça bouleverse tout le monde. Ça fait du bien d'en parler entre nous. » Passer par une équipe de soins primaires, c'est aussi privilégier le lien entre soignants et proches du défunt. »*  
<https://www.whatsupdoc-lemag.fr/gros-dossier/le-medecin-et-la-mort>
- Article dans la newsletter de la Structure d'Appui et d'Expertise Sensoriel régionale pour la présentation du dispositif ESP CLAP. Cet article faisait le lien vers le site internet de l'Association ESP CLAP et vers la vidéo de présentation.
- L'ARS des Pays de la Loire a été interviewée pour une publication sur le modèle expérimental ESP CLAP dans la brochure Actualité et Dossier en Santé Publique.

- En juin 2019 un article sur l'organisation des soins et la coopération interprofessionnelle a été rédigé dans la revue Infirmière Magazine. Pour celui-ci la co-présidente de l'association ESP CLAP et vice-présidente de l'URPS Infirmiers Libéraux, Mme Ghislaine Meillerais, a été interviewée ainsi que M. David Guillet, président de l'URPS Infirmiers Libéraux et vice-président de la fédération des CPTS, tous les deux infirmiers libéraux en Pays de la Loire. Le sujet des ESP CLAP a été évoqué ainsi que les autres types d'exercices coordonnés tel que les CPTS, Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et Centre de Santé.
- Des articles au sein de newsletter, journal ou site internet issus des Unions Régionales des Professionnels de Santé ont été rédigés au cours de l'année pour présenter le dispositif ESP CLAP. Ces articles concernent les URPS Médecins Libéraux, Infirmiers Libéraux, Pharmaciens, Chirurgiens-Dentistes, Kinésithérapeutes, orthophonistes et Pédicures-Podologues.
- Participation aux réunions institutionnelles :
  - ARS :

Au cours de l'année 2019 il y a eu quatre réunions avec l'ARS des Pays de la Loire pour faire un point sur le déploiement et pour amender le cahier des charges des ESP CLAP.

L'association a également participé au jury permettant d'octroyer les aides financières aux infirmiers libéraux se formant au master Infirmier de Pratique Avancé, financement qui est majoré pour les infirmiers ayant un projet d'exercice coordonné.

- Conseil régional

Nous avons participé à deux événements organisés par la région Pays de la Loire autour de la santé. Le premier concernait les retours des actions de prévention auprès de jeunes organisées par différentes structures dans la région avec l'aide du conseil régional.

Le second événement était le rassemblement des maires de la région sur la thématique de la santé. Lors de cette réunion une présentation des ESP CLAP a été réalisée via l'interview de professionnels de santé membre d'équipe.

- Journée régionale partenariale - Parcours de la personne âgée :

L'association ESP CLAP était présente à la journée régionale partenariale autour du parcours de la personne âgée fragilisées organisée par l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux et l'Unité régionale de Coordination en Onco-Gériatrie des Pays de la Loire.

- **Rencontre de partenaires :**
  - **Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA)**

L'Association a rencontré les pilotes MAIA du département de la Vendée pour une présentation du dispositif ESP CLAP et elle a également été présente lors d'une rencontre entre le dispositif MAIA centre Vendée et l'ESP CLAP de Mouilleron-le-Captif.

De plus, deux fois en 2019 l'association ESP CLAP ainsi que les associations Inter-URPS, APSML et PALEX sont intervenues pour la présentation des différents types d'exercices coordonnés lors du Diplôme Universitaire Gestion de Cas - Parcours en gérontologie au sein de l'Université de Nantes.

- **SRAE Sensorielle**

L'association a rencontré la Structure Régionale d'Appui et d'Expertise Sensorielle pour présentation mutuelle des structures. Suite à cette rencontre les deux structures se sont engagées à informer via leurs newsletters les actions de chacune.

- **SRAE Addiction**

L'association a rencontré la Structure Régionale d'Appui et d'Expertise Addictologie pour présentation mutuelle des structures. Suite à cette rencontre les deux structures se sont engagées à informer via leurs newsletters les actions de chacune.

- **Centre Régional de Coordination de Dépistage Contre les Cancers CRCDC**

L'association a eu un rendez-vous avec Mme Villetorte, infirmière de santé publique, pour la présentation du centre régional de coordination de dépistage contre les cancers. Suite à cette rencontre de la documentation et le calendrier de dépistage ont été donnés pour transmission aux équipes.

- **Mairie de Nantes - Service Santé Publique**

L'association ESP CLAP et l'URPS Médecins Libéraux ont rencontré le service de santé publique de la Mairie de Nantes pour une présentation des dispositifs d'exercice coordonné ESP CLAP et CPTS.

- **Contrat Local de Santé (CLS) de Montaigu**

L'association a présenté le dispositif ESP CLAP à la communauté de commune Terre de Montaigu ainsi qu'à l'animatrice du CLS. L'animatrice du CLS a par la suite été présente lors de la présentation EPS CLAP auprès d'équipes de la communauté de commune afin de les accompagner dans leurs démarches.

- **Redon Agglomération**

L'association ESP CLAP était présente à la réunion des élus et service du territoire de Redon-Agglomération pour un échange autour de l'offre et l'accès aux soins du territoire. Redon Agglomération est une intercommunalité, située dans les départements d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique. Redon Agglomération étant situé sur deux régions, les représentants des régions Bretagne et Pays de la Loire ainsi que les deux ARS étaient présents.

#### - **PALEX**

L'Association a rencontré à plusieurs reprises la plateforme d'appui mayennaise PALEX. Ces rencontres ont notamment permis de retravailler le cahier des charges des ESP CLAP vis-à-vis de l'action des PPS en Mayenne. Aussi des présentations de chacun des dispositifs ont été réalisées. La directrice de PALEX est venue faire une présentation lors d'un conseil d'administration de l'association ESP CLAP et les salariés de l'Association ESP CLAP se sont rendus dans les locaux de PALEX pour rencontrer la présidente et les salariés de PALEX. Ces rencontres ont permis aux deux structures de communiquer sur les dispositifs auprès des professionnels de santé libéraux.

#### - **GCS e-santé**

L'association ESP CLAP a rencontré le GCS e-santé. Le GCS e-santé Pays de la Loire met en œuvre les politiques numériques de santé en région afin d'améliorer la prise en charge et la coordination autour des patients. Il travaille au déploiement des Systèmes d'Informations partagés pour faciliter la circulation des informations en toute sécurité et développe la télémédecine sur les territoires. Une présentation de leurs services a été réalisée notamment les outils numériques de parcours de soins à destination des professionnels de santé.

#### - **C3SI**

La confédération des centres de soins C3SI est une association à but non lucratif, née en 2005 sous l'impulsion des administrateurs et des salariés exerçant dans les centres de santé. La C3SI représente aujourd'hui plus d'une centaine de centres de santé. Une antenne en Pays de la Loire a été créée récemment et un salarié a été embauché en 2018. Celui-ci accompagne les centres de santé pluriprofessionnels et centres de soins mono-professionnels.

Une rencontre avec le salarié de la structure avait eu lieu en 2018. Puis en 2019, une présentation ESP CLAP a été réalisée dans les locaux de la C3SI à destination des directeurs et coordinateurs de centres de soins infirmiers, les centres de soins mono-professionnels pouvant être membres d'une ESP CLAP.

#### - **Structure ressource en Éducation Thérapeutique du Patient (SRETP) et réunion ARS ETP**

L'association ESP CLAP a participé plusieurs fois sur l'année 2019 au groupe de travail « activité hors programme » de la SRETP portée par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (IREPS) des Pays de la Loire et financé par l'ARS.

Des réunions organisées par l'ARS ont également eu lieu avec les différents acteurs du territoire qui promeut l'éducation thérapeutique du patient en ambulatoire.

#### - **Les URPS des Pays de la Loire**

L'Association ESP CLAP travaille en collaboration avec les différentes URPS des Pays de la Loire, URPS qui sont elles-mêmes membres de l'association. Ainsi, l'association a participé à certains projets tels que ceux des commissions précarité et pédiatrie chez l'URPS Médecins Libéraux, ainsi qu'auprès du groupe de travail sur les systèmes d'information numérique en Inter-URPS et lien avec la CPAM et le GCS e-santé. Enfin, l'association a réalisé une

présentation pour l'URPS pédicures-podologues et auprès de leurs membres sur la Loire-Atlantique. L'association était également présente au séminaire annuel de l'Inter-URPS.

- **Fédération des soins primaires :**

L'association ESP CLAP a rejoint en 2019 la Fédération des Soins Primaires au sein de son conseil d'administration, cette fédération nationale a pour missions :

- de fédérer les initiatives régionales et nationales en faveur de l'organisation des soins primaires ;
- de représenter et donner une visibilité aux soins primaires ;
- de contribuer à l'organisation et à la coordination du champ ambulatoire du système de santé afin de répondre aux besoins de santé de la population ;
- d'être une force de propositions vis à vis des décideurs et lors des négociations touchant à l'organisation des soins.

- **Communication auprès des autres régions :**

Nous avons rencontré la fédération inter-URPS et la fédération des maisons de santé de la région Centre Val de Loire pour une présentation du dispositif ESP CLAP. La région Centre Val de Loire est intéressée pour reproduire l'expérimentation sur son territoire en reprenant le modèle ligérien. L'association ESP CLAP les accompagne dans cette démarche.

D'autres régions nous ont contactés pour une information sur le dispositif. Ces contacts venaient d'URPS, d'ARS ou de professionnels de santé directement. Il y a eu également des prises de contacts entre URPS ou entre ARS. Nous avons ainsi donné des informations aux régions suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Ile-de-France et Martinique.

## 5. Perspectives 2020 et évaluation du dispositif :

Plusieurs perspectives sont à envisager pour l'année 2020. Tout d'abord, une montée en charge de l'association ESP CLAP s'est avérée en 2019 vis-à-vis de 2018 par une augmentation d'ESP CLAP sur la Région. En 2020, le nombre d'ESP CLAP pourra encore augmenter notamment par les équipes qui sont en cours d'écriture de projet.

De plus, un accompagnement des équipes reconnues continuera ainsi que la gestion de l'association qui contient toujours plus de membres.

Un grand projet pour 2020 est l'évaluation du dispositif ESP CLAP. En effet, le dispositif ESP CLAP est une expérimentation en Pays de la Loire. Cette expérimentation est portée par l'association sur la région pour deux ans avec un financement de l'ARS. Celle-ci prendra donc fin à la fin de l'année 2020. Cette évaluation présentera différents niveaux.

Une première évaluation sera menée avec l'accompagnement du Département de Santé Publique de la Faculté de Médecine de Nantes et différents partenaires (ARS, CPAM, France Asso Santé, Inter-URPS...). Cette évaluation concerne le travail en exercice coordonné avec une évaluation quantitative via les données de l'assurance maladie et une évaluation qualitative faite uniquement auprès des ESP CLAP et mise en œuvre par une stagiaire en Master de Santé Publique.

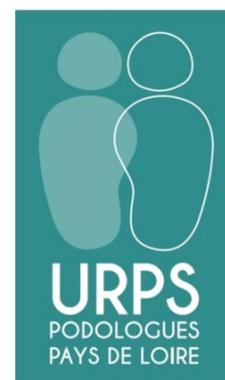
En parallèle, une seconde évaluation sera menée sur le dispositif ESP CLAP en lui-même, cette étude sera réalisée par un auditeur externe commandité par l'ARS d'après un cahier des charges co-construit avec l'association. La seconde évaluation sera majoritairement qualitative avec des entretiens auprès de certaines ESP CLAP.

Pour ces deux évaluations les ESP CLAP étudiées seront celles ayant fonctionné durant au moins un an.

Le budget 2020 prévisionnelle a été envoyé à l'Agence Régionale de Santé comme suit :

<b>Budget prévisionnel 2020</b>						
	<b>Accompagnement création ESP CLAP</b>	<b>Indemnités des ESP CLAP</b>	<b>Gestion Financière</b>	<b>Indemnités des élus</b>	<b>Matériel, mobiliers, autres charges</b>	<b>TOTAL</b>
<b>MONTANT PROJET 2020</b>	65 000	360 000	50 000	32 000	10 000	517 000
	Chargé de mission	Indemnités écriture pour 20 équipes	Frais comptable et commissaire aux comptes annuel	Indemnités des élus du bureau : 6 membres ajout de 2 nouveaux membres	Charges locatives et de fonctionnement	
	Frais de déplacement	Indemnité sur l'année pour 60 équipes	Poste assistante administrative à temps plein	Indemnité des professionnels membre d'ESP CLAP pour témoignage et pour leur participation au CA	Outils de travail à distance (visioconférence, signature à distance...)	
	Communication		Logiciel de gestion		Adhésion à la fédération des soins primaires	
	Stagiaire				Matériel et mobilier	
					Assurance et banque	
<b>Report 2019</b>						<b>44 723</b>
<b>Montant du projet 2020 - Report 2019</b>	65 000	360 000	50 000	32 000	10 000	472 277

# Merci pour votre contribution aux ESP CLAP



## ANNEXES :

1. Comptes annuels 2019 - Bilan actif
2. Comptes annuels 2019 - Bilan passif
3. Comptes annuels 2019 - Compte de résultat

# BILAN - ACTIF

Association ESP CLAP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/03/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	3 550	444	3 106	3 546
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	1 317	435	881	527
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 867</b>	<b>879</b>	<b>3 988</b>	<b>4 074</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	96		96	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	174 560		174 560	76 928
Charges constatées d'avance (3)	1 042		1 042	254
<b>TOTAL (III)</b>	<b>175 698</b>		<b>175 698</b>	<b>77 182</b>
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>180 565</b>	<b>879</b>	<b>179 686</b>	<b>81 256</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

# BILAN - PASSIF

Association ESP CLAP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/03/2018 au 31/12/2018
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	255	
Excédent ou déficit de l'exercice	458	255
<i>Situation nette</i>	<i>713</i>	<i>255</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>713</b>	<b>255</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL (II)</b>		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	101 338	56 615
<b>TOTAL (III)</b>	<b>101 338</b>	<b>56 615</b>
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (IV)</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 041	20 393
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	6 593	3 993
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (V)</b>	<b>77 634</b>	<b>24 386</b>
Ecarts de conversion passif	(VI)	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>179 686</b>	<b>81 256</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

77 634

24 386

# COMPTE DE RÉSULTAT

Association ESP CLAP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/03/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Cotisations	450	250	200	80,00
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	350 000	165 000	185 000	112,12
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés	56 615		56 615	
Autres produits	7	5	2	47,49
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>407 072</b>	<b>165 255</b>	<b>241 817</b>	<b>146,33</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	250 210	73 311	176 899	241,30
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	244	147	97	66,23
Salaires et traitements	38 483	23 415	15 068	64,35
Charges sociales	15 473	10 894	4 579	42,03
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	736	143	592	413,69
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	101 338	56 615	44 723	78,99
Autres charges	130	474	-344	-72,65
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>406 614</b>	<b>165 000</b>	<b>241 615</b>	<b>146,43</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>458</b>	<b>255</b>	<b>203</b>	<b>79,55</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				57,14
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				<b>57,14</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

Association ESP CLAP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/03/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>				57,14
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>				
Impôts sur les bénéfices				
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	458	255	203	79,53
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	407 073	165 255	241 817	146,33
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	406 614	165 000	241 615	146,43
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	458	255	203	79,53
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	1 500	1 500		
<b>CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	1 500	1 500		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	1 500	1 500		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	1 500	1 500		
<b>TOTAL</b>	458	255	203	80

\* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*  
*Redevances de crédit-bail immobilier*

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de